Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 73 (1944)

Heft: 1

Vorwort: Pour la nouvelle année

Autor: Piller, Joseph

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIIIe ANNÉE. N° 1. 1er janvier 1944.

Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à *M. l'abbé Pfulg*, directeur de l'Ecole normale, à Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le ***Bulletin pédagogique*** paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de janvier, mars et mai.

Le ***Faisceau mutualiste*** paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. Partie officielle : *Pour la nouvelle année.*
Partie non officielle : *Autour de la question mise à l'étude. — Une retraite dans le corps enseignant de la ville de Fribourg. — Avec Antoine de Saint-Exupéry à la découverte de la terre et de l'homme. — Société des institutrices. — A la gloire de la mère*

Partie officielle

POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Avec le plus grand plaisir, comme au début de chacune de ces années passées, nous adressons aujourd'hui nos vœux les meilleurs à tous les membres du corps enseignant, des autorités et des administrations scolaires, aux élèves de nos écoles et à leurs parents, et à tous ceux qui sont chargés de l'éducation de notre jeunesse.

Nous tenons également à remercier tous nos collaborateurs de leur excellent travail ; nous leur exprimons notre vive gratitude pour le dévouement inlassable dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions. Nous savons que, grâce à eux, nous pourrons nous rapprocher de plus en plus du but que nous nous sommes fixé : préparer une génération digne des nobles traditions chrétiennes du peuple fribourgeois.

JOSEPH PILLER,
Conseiller d'Etat, Directeur de l'Instruction publique.